



Parc
naturel
régional
du Luberon



Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION



Villes et Villages
Fleuris
LABAL DE QUALITÉ DU VVV

N°69 - Novembre 2018

Villeneuve

VILO NOVO DE LA ROCO

Le mag



Mairie	04 92 78 42 31
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
Service CCAS	04 92 79 41 93
Du lundi au vendredi de 14h à 18h	
Service Urbanisme	04 92 78 42 31
Lundi/Mardi de 13h30 à 17h30 - Vendredi de 9h à 12h sur RDV de préférence	
Service Jeunesse	06 30 41 90 99
Crèche municipale	04 92 76 53 02
École élémentaire	04 92 78 41 48
École maternelle	04 92 78 40 31
Police municipale	04 92 78 54 23
Services techniques	04 92 78 45 89
Bibliothèque	06 88 17 56 90
Déchèterie	06 74 82 82 83
Lundi au samedi 8h/12h à 13h30/17h d'octobre à avril Et de 8h/12h à 14h/17h30 de mai à septembre	
La Poste	04 92 78 50 50
Mardi - Mercredi - Vendredi de 9h à 12h30 - Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h - Samedi de 9h à 12h	
Pharmacie Dianoux	04 92 78 40 18
Pharmacie de garde	3237 ou www.3237.fr
Médecins Le Carrefour	
- Delbarre / Graber / Mizony.....	04 92 79 33 88
Médecin La Ricaude	
- Chatelier.....	04 65 10 00 86

Cabinet Infirmiers La Ricaude	
- Armitano/Gros/Pillot/Vaucelle.....	06 49 49 99 28
Dentiste	
- Dufetre.....	04 92 78 55 61
Kinésithérapeutes	
- Leblanc/De Monie/Ferrandi/ Gervois/Giglio/ Durand.....	04 92 78 53 68
- Barbero/Roux.....	04 92 79 37 26
- Viguie.....	07 88 04 13 55
Sage Femme	
- Viles.....	06 59 18 27 83
Orthophoniste	
- Dusenne.....	04 92 74 38 25
Ostéopathes	
- Bois.....	06 82 00 24 49
- Barbero.....	04 92 79 37 26
Podologue/Pédicure	
- Barbati.....	04 13 37 09 15
Vétérinaire Les Farigoules	04 92 78 50 90
Pompiers	18 ou 112
(114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler)	
Centre antipoison de Marseille	04 91 75 25 25

Site Internet : www.villeneuve.fr

 Mairie de Villeneuve 04180
Culture et animations Mairie de Villeneuve 04180



Édito

Comme toutes les communes, nous devons adapter nos dépenses et notre rythme de travaux d'investissement ou de rénovation en respectant les impératifs d'économies et d'équilibre qui permettent de stabiliser la fiscalité locale.

La priorité est donc donnée aux projets liés à la sécurité des habitants et des usagers, à l'évolution des infrastructures scolaires, à la gestion des risques naturels, et à la mise aux normes ou à la modernisation de nos équipements.

Ainsi, le chantier du Clos de Bouichard permettra de sécuriser les déplacements des piétons ou des cyclistes, mais c'est aussi l'occasion de conforter une partie significative du réseau pluvial qui n'était pas adapté aux fortes précipitations que l'on a constaté. C'est aussi le cas des travaux engagés sous le quartier du Trécol, car la dégradation du ravin du Para créait de nouveaux risques ; et ce sera aussi nécessaire dans le secteur du chemin des Oliviers et du chemin de la Bugadière pour les eaux pluviales.

Dans quelques mois, le chemin du Pigeonnier de l'Ange sera progressivement élargi et amélioré avec la création d'un cheminement piéton sécurisé. En d'autres endroits, des aménagements seront mis en place, ou modifiés, pour limiter la vitesse des véhicules : c'est le cas du chemin du Thor, du quartier de la Tuilisse, du chemin des Vignes ou de celui du Moulin.

S'agissant de nos infrastructures, les équipements scolaires sont une priorité forte.

Le permis de construire est déposé pour la construction du nouveau réfectoire, et ces travaux commenceront en début d'année. Le chantier de création de blocs sanitaires est bien engagé à l'école élémentaire, et la 12^e classe est opérationnelle depuis la rentrée scolaire, mais cet établissement atteint ses limites dans les possibilités d'agrandissement, tout comme l'école maternelle. En effet, les extensions successives se sont faites au détriment des espaces collectifs et du confort des élèves.

Aussi, l'objectif des prochaines années sera de construire une « école de cycles », à proximité immédiate, afin de disposer de nouvelles classes qui compléteront nos deux établissements. Cet ensemble permettra d'abord de diminuer le nombre de classes de l'école élémentaire, puis de satisfaire aux besoins d'agrandissement des écoles. L'Etat nous accompagnera dans cette démarche comme nous l'a confirmé le Préfet lors de sa visite du mois d'octobre.

En parallèle, nous menons les études permettant de définir l'évolution de notre territoire.

La modification et la révision du PLU vont acter notre volonté de maîtriser la croissance de la population qui reste aussi conditionnée par la capacité de nos réseaux et de nos infrastructures, tout en respectant les équilibres nécessaires. Les zones agricoles seront protégées par le dispositif des ZAP (zones agricoles protégées). La vocation de la place de la Ricaude à accueillir des commerces, et non de l'habitat, sera confirmée. La création de logements locatifs destinés aux seniors, et l'aménagement d'un pôle de santé sont validés par l'équipe municipale. Enfin, la construction de logements sociaux s'inscrit dans un objectif mesuré de mixité, ce qui implique qu'il n'y aura plus de grande résidence dédiée.

Au-delà, nous préparons, dans toute l'agglomération DLVA, la transition énergétique.

Le projet HYGREEN permettra de produire de l'hydrogène à partir d'énergie solaire, sur des parcelles communales ne présentant pas d'enjeu agricole, forestier, ou environnemental. Cet hydrogène sera ensuite stocké dans une cavité du site géométhane, pour être en partie injecté dans le réseau de gaz naturel, et en partie distribué en station ou utilisé pour les transports collectifs.

Un autre projet concerne l'exploitation d'un méthaniseur qui produira du gaz à partir de nos déchets ménagers et de ceux issus des activités agroalimentaires.

Si vous les soutenez, tous ces engagements nous permettront de concilier le mieux vivre, les équilibres financiers, et la préservation de l'avenir.

Bonne fin d'année à tous.

Le Maire Serge Faudrin

Mairie de Villeneuve - Commission Communication - Directeur de publication : Serge Faudrin - Membres de la commission : C. Barbié, M.R. Di Bernardo, C. Hedelin, J.L. Herman, C. Houget, Ch. Michailides, H. Morel, C. Roche, M. M'Sibih.
Réalisation et Impression : Imprimerie de Haute-Provence - 04 92 79 97 17 - Imprimé sur papier normes écologiques PEFC     - Tirage : 2.000 exemplaires

- Page 2 Villeneuve Pratique
- Page 3 L'édito
- Pages 4-5 Travaux
- Pages 6-7 Actualités municipales
- Pages 8-9 Police Municipale
- Pages 10-11 Environnement
- Pages 12-13 Culture-Animations
- Page 14 Crèche
- Pages 15 à 19 Associations
- Page 20 Rencontre avec...
- Page 21 CCAS
- Page 22 Agenda
- Page 23 État civil - Messes
Nouvelles Entreprises



Le chemin du Clos de Bouichard se transforme

Les travaux de sécurisation des déplacements du chemin du Clos de Bouichard, annoncés dans le MAG d'avril, ont commencé comme prévu en septembre. Confiés à l'issue de la consultation au groupe d'entreprises EIFFAGE de Malijai et SETP d'Oraison, ces travaux seront réalisés sur une durée de 7 mois environ. Ces travaux ont pour objectif de sécuriser les déplacements sur cet axe principal, notamment en ce qui concerne les piétons. Un cheminement piéton sera réalisé sur la totalité du chemin entre le rond-point du Cade et le ravin de Saint-Saturnin. Les travaux permettront également de reprendre les différents réseaux d'eau (potable, assainissement, pluvial). Les réseaux aériens (éclairage, télécom) actuellement présents sur le chemin du Clos de Bouichard, entre le chemin de la Tuilisse et le ravin de Saint-Saturnin seront maintenus en l'état, car la plupart des poteaux servent également à alimenter en aérien les maisons d'habitation. La première phase a consisté principalement à la création d'un réseau d'eau pluviale sur la partie nord du chemin, de la Dindouletto au ravin de Saint-Saturnin.

La présence de nombreux réseaux souterrains impose à l'entreprise de travailler avec beaucoup de minutie pour mettre en place les buses d'un diamètre de 80 centimètres. Une réunion d'échanges avec les riverains du chemin du Clos de Bouichard a eu lieu fin août, afin de présenter la nature des travaux et répondre aux questions. Côté financier, le coût total s'élève à 1.085.566,32 € TTC, réparti entre la commune pour 825.166,32 € et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) pour 260.400 €. Villeneuve a bénéficié, pour la création du cheminement piéton sécurisé, de l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 154.562 €. Mesurant l'incidence inhérente à ce type de chantier sur la vie quotidienne des riverains et utilisateurs du chemin, nous vous remercions par avance pour votre compréhension et vous demandons de respecter la signalisation routière provisoire mise en place pour votre propre sécurité et celle du personnel des entreprises.



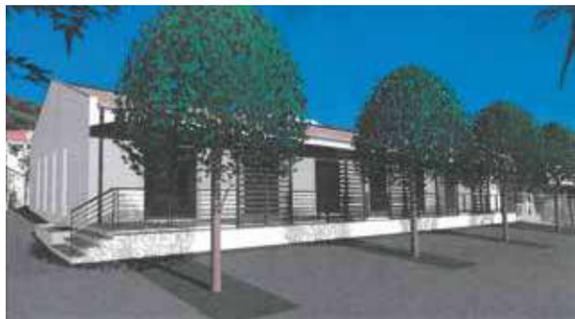
Le projet d'agrandissement de la cantine scolaire prend forme

Annoncé dans le MAG d'avril, le projet d'agrandissement de la cantine scolaire, avec la construction d'un nouveau réfectoire entre la cantine actuelle et la crèche, est devenu une réalité en septembre avec le dépôt du permis de construire.

Les travaux débuteront au 1^{er} trimestre 2019 et comprendront également le renforcement des installations de la cuisine.

Ce projet a été construit en étroite relation avec les personnels de la cantine, avec, comme objectif, d'avoir un aménagement le plus fonctionnel possible, d'améliorer les conditions de travail et le confort de la prise des repas de nos enfants.

Le nouveau réfectoire devrait être opérationnel pour la fin d'année 2019.



Le chemin du Trécol rajeuni

Après plus de 25 ans, le revêtement du chemin du Trécol avait bien besoin d'attention. C'est chose faite depuis le mois d'août. Les travaux réalisés ont également permis d'améliorer l'écoulement des eaux

pluviales et d'installer un ralentisseur en partie basse du chemin pour limiter la vitesse de certains véhicules dont les conducteurs ne doivent pas toujours mesurer les risques engendrés pour leurs voisins.



Espace Frédéric Mistral

L'espace jeu de Frédéric Mistral avait été réalisé par l'équipe de nos services techniques il y a maintenant 8 ans.

Cette aire a été détériorée au fil des années par des groupes qui n'ont pas ménagé les installations, ou qui les ont parfois dégradées volontairement. Nous aurions pu renoncer à cet espace de jeux, mais c'était pénaliser les enfants et les familles.

Aussi, il a été décidé de tout remplacer car il y avait un danger potentiel de sécurité. Un nouvel aménagement, pour un coût global de 25.000 €, va être réalisé. La prochaine ouverture de l'espace Frédéric Mistral se fera vraisemblablement fin janvier 2019.



Aménagement du cimetière

Cette année, notre cimetière a fait l'objet d'aménagements par nos services techniques. Des bancs en bois au nombre de trois ont été posés à l'intérieur et des « coins arborés » ont été aménagés.

Un garde-corps sera également mis en place pour sécuriser les escaliers. De nouveaux columbariums seront posés en début d'année pour répondre aux nouveaux besoins.

Bien que symbole d'événements douloureux, le cimetière est un espace clé dans une commune, vu comme un lieu de repos et de recueillement. Les prochains travaux porteront sur l'accessibilité des accès et des allées.



Le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019

À quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent dans chaque commune de France. Il apporte aussi des informations statistiques comme les âges, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions de logement...

Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme pour les écoles, les hôpitaux, ou pour évaluer le nombre de logements nécessaires.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est indispensable de participer au recensement.

Le recensement respecte-t-il ma vie privée ?

Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée.

Il respecte les procédures de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la Cnil.

L'Insee est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal.

Toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes !

Comme toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires, votre agent recenseur est tenu au secret professionnel.

Toutes vos réponses sont donc strictement confidentielles.

Comment l'enquête est-elle réalisée ?

Votre agent recenseur viendra chez vous à partir du jeudi 17 janvier 2019.

Le recensement pourra être collecté de deux manières :

- La première, consiste à remplir la feuille de logement et les bulletins individuels correspondant aux nombres de personnes vivant dans le foyer, et les remettre à l'agent recenseur.

Si vous le souhaitez, votre agent recenseur peut vous aider à remplir vos questionnaires.

- La deuxième, consiste à répondre directement au questionnaire sur le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr au moyen de codes d'ac-



ces qui vous seront communiqués par l'agent recenseur. L'avantage, questionnaire guidé et plus facile à compléter.

Jusqu'à quand puis-je remettre mes questionnaires ?

Selon la taille de votre commune, la date limite pour remettre vos questionnaires remplis change. Concernant Villeneuve, vous aurez jusqu'au samedi 16 février 2019.

Comment puis-je reconnaître mon agent recenseur ?

C'est très simple, il ou elle aura toujours sa carte tricolore, avec sa photo, signée par votre maire. Cette carte prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

Vous pouvez aussi vérifier auprès de votre mairie les noms et prénoms des agents recenseurs recrutés pour l'opération.

Que se passe-t-il si je suis souvent absent(e) ?

Si vous êtes souvent absent(e) de chez vous, vous avez trois options :

- Vous pouvez remplir le questionnaire en ligne
- Vous pouvez confier vos questionnaires, remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra pour vous à votre agent recenseur
- Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee

Comment puis-je connaître les résultats du recensement ?

Les résultats du recensement de la population sont tous disponibles sur le site Internet de l'Insee.

Pourquoi ma réponse est-elle importante ?

Votre réponse est très importante.

Que vous habitiez un immeuble, une maison individuelle, une résidence universitaire, une caserne militaire, une caravane... ou que vous n'ayez pas de logement, vous êtes tous concernés par le recensement.

C'est parce que chacun remplira et remettra ses questionnaires dans les temps, que nous aurons des résultats de qualité utiles à tous.

Participer au recensement de la population, c'est aussi une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte civique.

Le mercato de la Commune...

L'ensemble du service Enfance-Jeunesse a le plaisir d'accueillir dans ses rangs un nouvel animateur, fonctionnaire territorial expérimenté, qui bénéficie d'une mutation depuis la commune de Pertuis. M. Mehdi Sennaoui interviendra auprès des enfants pour la garderie du matin et du soir, le midi, à l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires. Bienvenue à lui.



Les 100 ans du 11 novembre

C'est avec plus de 400 personnes que la commémoration du centenaire de la grande guerre s'est déroulée ce 11 novembre à Villeneuve, accompagnés des enfants des écoles ainsi que de leurs enseignants, la municipalité, les habitants, les anciens combattants, tous en communion avec l'événement. Une très belle cérémonie du souvenir avec textes et témoignages lus par les écoliers. Cet hommage s'est terminé avec la Marseillaise à l'unisson et avec un rassemblement partagé. Une exposition éphémère de cette guerre de 14/18 faite par une école de Manosque a eu lieu à l'ancien crédit agricole. Bravo à tous.



Retraite Mme Christine Brunet

C'est monsieur Edmond Aillaud qui recrute en 1994 Christine Brunet, pour un remplacement temporaire comme agent administratif de la mairie. Elle sera titularisée par Jacques Echalon en 1995 et restera en doublon avec Josyie Echilly puis avec Véronique Ginefri jusqu'à son départ en retraite ce 1^{er} octobre 2018. 24 ans de bons et loyaux services à l'accueil de la mairie.

Nous souhaitons un bon départ à Christine et une bonne continuation pour une retraite longue, bien remplie et méritée !

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale de la commune n'est pas d'office, vous devez faire la démarche en mairie.

Formalités :

Les formalités d'inscription sur les listes de votre bureau de vote peuvent être remplies soit en vous rendant à la mairie, soit par téléprocédure sur le site « service public ». Date limite pour le dépôt de la demande d'inscription : impérativement avant le lundi 31 décembre 2018.

Liste des pièces à fournir :

- la copie de votre pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre).

En cas de changement de domicile à l'intérieur de la commune, n'oubliez pas de faire modifier votre inscription, vous pouvez peut-être changer de bureau de vote.

Carte d'électeur :

Elle vous sera adressée par courrier avant le jour du scrutin.

Prochain scrutin : élections européennes dimanche 26 mai 2019.

Les français établis hors de France, en situation de double inscription (simultanément sur la liste électorale de la commune et sur la liste électorale consulaire) ont jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits. A défaut, ils seront radiés de la liste électorale communale et resteront inscrits sur la liste consulaire.



L'emploi du feu

La préfecture rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit en application du règlement sanitaire départemental, qui précise que le brûlage des déchets ménagers est interdit, quelque soit la zone. Les déchets verts sont considérés comme des déchets ménagers, ils comprennent :

- les déchets issus des tontes de gazon,
- les feuilles, les aiguilles mortes,
- les tailles d'arbres et d'arbustes.

Ils proviennent notamment de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des terrains de sport, des jardins des particuliers. La combustion de ces déchets génère des fumées et des particules irritantes, raison pour laquelle le brûlage est interdit.

Ces déchets verts doivent être compostés ou amenés en déchèterie.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Les dérogations :

Par dérogation à cette interdiction, seul le brûlage des végétaux coupés produits dans le cadre d'une activité agricole ou forestière est autorisé, lorsque le vent est inférieur à 40 km/h. Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage (OLD) sont considérés comme une activité forestière.

Ainsi, un particulier peut brûler les produits forestiers issus de l'obligation légale de débroussaillage (branches et arbres), il est alors soumis à l'arrêté préfectoral n°2013-1472 sur l'emploi du feu : brûlage autorisé du 15 octobre 2018 au 15 mars 2019 et dérogations à partir du 15 mars sous conditions.

Cet arrêté préfectoral régit l'emploi du feu dans les bois, forêts, landes et dans un périmètre situé à moins de 200 m de ces bois, forêts et landes. Ces espaces sont dénommés « espaces exposés ».

Par contre, un particulier qui entretient son jardin, même s'il se situe dans la zone OLD, ne peut pas brûler ses déchets verts (feuilles, gazon...).

Au-delà des 200 mètres des « espaces exposés » l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu ne s'applique pas, les citoyens n'ont pas à réaliser d'OLD. Les particuliers ne peuvent brûler aucun végétal.

Réglementation des plantations privées et publiques

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes ou en obligeant les piétons à s'écarter vers la voie de circulation.

Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies. Les mesures à prendre pour prévenir des dommages causés par des arbres implantés sur des propriétés privées, conduisent à rappeler en premier lieu les textes qui régissent les distances des plantations, les règles se rapportant à la propriété des arbres ainsi qu'aux responsabilités encourues du fait de ceux-ci. Une attention particulière sera également observée pour les branchages qui grimpent le long des poteaux électriques.

Le Code civil indique qu'« il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et

usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. »

Ainsi, pour la sécurité de tous, les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb de ces voies par le propriétaire et ne doivent en aucune façon empiéter sur le Domaine Public.



Peut-on être sanctionné pour abandon de déchets dans la rue ?

Abandon d'ordures :

Oui, jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À savoir :

Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Non respect des conditions de collecte des déchets :

Vous n'avez pas le droit de déposer vos déchets ménagers sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté municipal.

Si vous ne respectez pas les conditions de la collecte des déchets (dépôt hors container, nature des déchets), vous risquez une amende forfaitaire de :

- 35 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 75 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Les containers sont réservés aux déchets ménagers. Tous les autres doivent être déposés en déchèterie ou dans les bacs de tri correspondants.



Nouveau local pour la police municipale

La police municipale s'est déplacée de la mairie vers le bâtiment de la Poste.

Vous pouvez retrouver ce service au-dessus de l'agence postale dans des locaux rénovés et qui permettront d'installer les équipements du système de vidéo-protection.

Astreinte du week-end au

04 92 78 54 23

En semaine au **06 07 08 68 23** ou **06 86 67 66 19**





Je trie, tu tries, nous recyclons !

Recycler, c'est limiter la quantité de déchets qui reste à enfouir... En effet, si les déchets sont triés puis transformés pour fabriquer de nouveaux produits, ils ne partent pas avec les ordures ménagères en enfouissement.



Recycler, c'est également économiser les ressources naturelles.

Une matière première secondaire :

Le recyclage consiste à réintroduire des déchets dans un cycle de production pour fabriquer des produits neufs. Ainsi, les matières qui composent les déchets seront utilisées en remplacement total ou partiel d'une matière première puisée dans l'environnement naturel. C'est pourquoi, on parle aussi de valorisation matière.

L'un des exemples qui illustre ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles en verre à partir de verre usagé broyé (bouteilles, flacons,...) en remplacement de la silice de carrières.

Les déchets ménagers :

Les ordures ménagères sont collectées par les services DLVA devant chez vous.

Vous pouvez emmener vos autres déchets (cartons, verres, plastiques, journaux) à la déchèterie ou aux PAV (Point d'Apport Volontaire), ils sont au nombre de 11 sur la commune.

Chaque usager paie pour ses déchets via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée avec la taxe foncière.



Dans le détail, les ordures ménagères (la poubelle), c'est 262 kg/an/habitant pour un coût de gestion net de 56 €/an/habitant, la déchèterie c'est 148kg/an/habitant pour un coût net de 20 €/an/habitant. Il s'agit donc de réduire au maximum la poubelle du tout-venant dont la gestion est de loin la plus coûteuse !

Pour préserver notre environnement, trier ses déchets est indispensable. Grâce à un code de trois couleurs, jaune, vert, bleu, le tri sélectif est un geste facile à partir de 6 ans.

Dans les poubelles jaunes, vous pouvez déposer les Emballages Ménager Recyclables : carton, briques alimentaires, plastique et emballages métalliques.



Dans les poubelles bleues, vous pouvez jeter les journaux, revues et magazines : papiers, journaux et magazines.

Dans les poubelles vertes, vous pouvez mettre le verre : bouteilles en verres et bocaux sans couvercles ni bouchons.

Le devenir des déchets :

En triant les déchets, nous pouvons donner une nouvelle vie aux emballages.

Par exemple :

- Avec deux bouteilles en plastique, on fabrique une écharpe polaire
- Avec une bouteille en verre, on refabrique une bouteille en verre
- Avec 670 canettes, on crée un vélo
- Avec 19 000 boîtes de conserve, on réalise une voiture

Un déchet jeté dans la nature ne disparaît pas tout de suite, sachez-le... Un produit peut mettre plusieurs milliers d'années à se dégrader.

Par exemple :

- Un mouchoir en papier met trois mois à se dégrader
- Une canette met entre 10 à 100 ans
- Un produit en verre met près de 4 000 ans à disparaître dans la nature
- Un mégot de cigarette met 2 ans à se dégrader

Collecte des encombrants :

La Ressourcerie de Haute Provence assure la collecte des encombrants en porte à porte et la collecte des textiles en colonnes, sur toute la DLVA. Les administrés prennent contact directement avec la Ressourcerie de Haute Provence qui assure le service d'accueil téléphonique au : 04 92 70 22 95 (Faire le choix N°2 une fois sur le serveur vocal) du lundi au vendredi de 9h à 12h de 13h30 à 17h Les usagers seront informés sur les conditions des

services (nature des déchets pris en charge, modalités de prise en charge). Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La Ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription : le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des encombrants à collecter.

Les encombrants collectés par la Ressourcerie sont les suivants : déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques. Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra être valorisé sera évacué vers les déchèteries de la DLVA.

Sont exclus : végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Les bouchons plastiques :

Il fut un temps où les consignes de tri sélectif des déchets stipulaient qu'il fallait séparer les bouchons en plastiques des bouteilles avant la phase de tri.



Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les techniques de tri sont suffisamment performantes pour que la séparation se fasse au centre de tri.

Il existe également d'autres façons de faire recycler ces bouchons, en les confiant à des associations qui se chargent de les revendre à des structures professionnelles qui recycleront ensuite la matière. Quant aux fonds récoltés, ils sont redistribués.

Vous pouvez apporter vos bouchons à la mairie ou à la déchèterie qui se chargeront de les faire parvenir aux associations collectives et qui servira à l'acquisition de

matériel pour handicapés (fauteuil roulants...), opérations humanitaires ponctuelles. En 2017, 1623 tonnes de bouchons ont été récoltées.

Les bouchons d'amour 04 : <https://www.bouchonsdamour.com>.

L'histoire du recyclage en quelques dates :

- 3000 avant J.C. : les premiers objets en métal usagés sont fondus pour en fabriquer de nouveaux.
- 500 avant J.C : Athènes invente la première décharge municipale et impose à ses citoyens d'y déposer leurs déchets.
- 105 : le chinois Tsai Lun, ministre de l'agriculture de la dynastie Han, invente le principe de fabrication de papier à partir de vieux chiffons de lin.
- 1031 : au Japon, du papier neuf est fabriqué à partir de papier recyclé pour la première fois de l'histoire de l'humanité.
- 1690 : la première entreprise de recyclage de papier, The Rittenhouse Mill, voit le jour à Philadelphie.
- 1884 : le préfet de la seine Eugène Poubelle impose aux parisiens l'usage d'un récipient clos - qui portera son nom - pour déposer les ordures ménagères et faciliter leur collecte.
- 1940 : Nylon, élastiques, piles usagées et ferrailles diverses sont recyclées en Europe et aux Etats-Unis pour participer à l'effort de guerre.
- 1970 : le sigle du recyclage - également appelé ruban de Möbius - devient le logo universel des matériaux recyclables.
- 1973 : le premier centre de recyclage de matières plastique est créé à Conshohocken, aux Etats-Unis.
- 2016 : l'industrie du recyclage génère un volume d'affaires de 160 milliards de dollars dans le monde et emploie environ 1,5 million de personnes.

Les musées préservent notre passé ; le recyclage préserve notre avenir.



Bilan culturel et festif de l'année 2018

Villeneuve bouge de plus en plus et de mieux en mieux...

Plutôt qu'une longue description voici le bilan de la commission Culture et animations pour l'année 2018 en quelques chiffres et quelques photos :

- 4 expositions dont celle des Artistes au Village avec 42 artistes exposants et 660 kg de sculpture déplacée (merci aux gros bras des services techniques)
- 16 projections de film au cinéma de pays
- 4 spectacles pour jeune public offerts aux scolaires
- 2 réunions publiques et apéritives
- 10 concerts dont 7 durant la saison estivale des apéros concerts avec un total 1.029 spectateurs (dénombrés au compteur entre 20h30 et 21 h par Etienne)
- 3 jours de voyage au temps médiéval avec le déperchement et 920 repas servis dans la journée du samedi mais aussi 425 fanions aux couleurs du village, 224 bourses, 160 rats, 2000 écus, 50 poules, 1 ânesse et 100 bottes de pailles !
- 5 reportages sur la télé locale
- 1 feu de la Saint Jean de 4 mètres de haut à l'allumage
- 1 banquet citoyen avec 180 convives
- 1 fête des quartiers avec 32 quartiers représentés et 540 chaises occupées (plus... quelques bottes de pailles... plus quelques chaises pliantes... plus quelques murets...)
- 1 marché de Noël qui est devenu le plus grand du 04 avec 110 exposants patiemment contacter par Cyprès de vous.

- 10 000 likes sur Facebook
- 21 réunions des membres de la commission Culture et animations et 17 autres réunions avec différents bénévoles
- sur l'année 2018 : 5 échassières, 3 cracheurs de feu, 5 acrobates et jongleurs, 1 magicien, 34 musiciens professionnels ou amateurs, 7 cavaliers...
- 11 ateliers pour les différents décors, 458 mètres de tissu, 49 sucres d'orge, 24 bonhommes géants en pain d'épice...
- 2 km de guirlandes lumineuses installées...
- un très grand nombre de plans d'implantation faits, raturés, refaits, gribouillés, déchirés, refaits, discutés, transformés, refaits ...
- de longues heures de patience des services techniques pour lire les fameux plans et essayer de les reproduire en taille réelle sur le terrain, des heures de ménage pour les bénévoles mais aussi pour les agents de la commune.

Et puis tous les choses qu'on ne peut pas compter : des sourires, de la bonne volonté, des larmes, des débats, des discussions, des idées, des km à pieds, des coups de téléphone, des mails et de la bonne humeur à revendre !

À ce bilan, si on ajoute les nombreuses manifestations organisées par toutes les associations dynamiques de Villeneuve comme les conférences des « Amis de Villeneuve/ AVEC », la journée happy days du comité des fêtes, la fête d'halloween de l'AAPEV, les ateliers créatifs et le livr'échange de Mieux Vivre au Village, l'aqua parc des Petits Lutins, la ViloNovo et tous les

lotos et autres vide-dressing... On peut objectivement dire que si on prend la peine de s'intéresser à ce qui se passe et si on le souhaite, on ne s'ennuie pas à Villeneuve.

Villeneuve bouge de plus en plus et de mieux en mieux...

Cinéma de Pays

Depuis septembre dernier, les séances du Cinéma de Pays ont repris à la salle des fêtes après une pause estivale.

Ainsi un dimanche par mois, en général le dernier dimanche du mois, il vous est proposé deux séances de cinéma, l'une à 18h l'autre à 20h30.

En famille ou entre amis vous pouvez venir visionner les nouveautés du moment pour 5 €. En prenant la carte de fidélité qui est gratuite, votre 8^e séance est offerte.

C'est la troisième année que la commission « Culture

- Animations » sollicite le Cinéma de Pays dans le but de permettre à tous les Villeneuvois de pouvoir suivre l'actualité cinématographique sur place à moindre coût.

Il est évident que cette initiative ne perdurera que si les cinéphiles sont au rendez-vous.

Pour connaître la programmation, vous pouvez vous connecter sur le site Internet, sur les pages facebook @mairievilleneuve04 ou @culture et animation villeneuve et vous arrêtez devant un panneau d'affichage municipal une dizaine de jours avant la diffusion.

La positive attitude !!!

Les membres de la commission culture et animations ont eu l'heureuse surprise d'être destinataire d'une pétition où 354 signatures venaient soutenir un texte de remerciements pour le travail engagé par la commune et les bénévoles des associations festives sur les animations et autres manifestations culturelles. Ce texte de quelques lignes pour féliciter les personnes impliquées dans le dynamisme du village a suffi à nous réchauffer le cœur et à regonfler notre motivation pour l'année à

venir. Que les quelques Villeneuvois positifs à l'origine de cette démarche, « d'oser dire quand les choses vont bien », soient assurés de notre sincère et chaleureuse reconnaissance.

Une fois n'est pas coutume, nous finirons par cette citation D'Antoine Claude Gabriel Jobert dans « le trésor des pensées » (1852) :

Le flambeau de la critique doit éclairer et non brûler.





Structure Multi Accueil

La crèche municipale de Villeneuve est un lieu multi-accueil collectif, climatisé, chaleureux, divisé en deux secteurs :



- « Petits Pas » pour l'accueil des enfants de 2 à 24 mois environ (avec espace extérieur aménagé)
- « Courte Echelle » jusqu'à l'entrée en maternelle (avec jardin aménagé)

Le service est ouvert tous les jours de 7h30 à 18h30, il est fermé les week-ends, jours fériés, 4 semaines l'été et 1 semaine entre Noël et jour de l'an.

La crèche possède un agrément qui varie selon 5 créneaux horaires avec une capacité allant de 10 places à 45 places.

Actuellement, 70 et 80 familles fréquentent mensuellement la structure en accueil régulier à temps complet ou incomplet (quelques heures par jour ou certains jours de la semaine), ou en occasionnel.

Le personnel se compose d'une équipe pluridisciplinaire : infirmière-puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent d'animation ayant le CAP petite enfance, et agents techniques. Un médecin généraliste est vacataire pour intervenir au sein multi-accueil.



Les enfants en situation de handicap ou nécessitant un projet d'accueil individualisé peuvent ainsi être accueillis au sein de l'établissement.

La crèche municipale c'est avant tout une équipe de 19 professionnel(le)s qui s'attachent à :

- veiller avec attention sur les enfants
- assurer leur bon développement
- apporter bienveillance, sécurité, confort, accompagnement.
- favoriser l'éveil et le développement des acquisitions l'autonomie en douceur

Merci à Catherine, Sabrina, Chrystelle, Apolline, Coralie, Marie-Jo, Evelyne, Nathalie, Audrey, Corinne, Virginie, Badia, Anaïs, Elodie, Laetitia et Dominique, Sandrine L, Sandrine B et Stéphanie.

Lorsque l'enfant intègre la crèche, il est accueilli pour une période d'adaptation qui va permettre de préparer en douceur la séparation enfant/parents. L'équipe travaille en coopération et en confiance avec les parents.



De nombreuses activités sont proposées autour d'un projet pédagogique articulé, pour l'année 2019, autour du thème de la Nature, suivant les saisons, le calendrier des fêtes ou encore le respect de la nature et le recyclage.

Des passerelles avec l'école maternelle sont organisées en juin pour permettre aux plus grands de découvrir en douceur l'univers de l'école. Les parents disponibles et bénévoles peuvent participer à ces sorties, selon un calendrier et sur inscription auprès du service.

Le spectacle de Noël sera offert à tous les enfants accueillis dans l'année, le mardi 18 décembre, en présence du Père Noël, suivi d'un goûter convivial avec participation des parents pour le buffet. Les assistantes maternelles du RAM (Relais d'Assistants maternelles) sont également conviées.

Dans l'unité de vie des bébés, la prise en charge de l'enfant est individualisée, il peut découvrir son environnement et développer ses capacités motrices.

Dans l'unité de vie des grands, l'autonomie et la socialisation de l'enfant sont favorisées.



Des repas équilibrés sont préparés par Sébastien, le cuisinier du restaurant scolaire et sont servis aux enfants déjeunant le midi à la crèche. Lors des vacances scolaires, un traiteur fournit les repas en liaison froide.

Le service de garde de la crèche est facturé mensuellement aux familles selon un tarif calculé à l'heure en fonction des ressources de l'année précédente et du nombre d'enfants, selon le barème établi par la CNAF.

Pour toute inscription au multi-accueil, vous pouvez contacter Mme Catherine PAIN, directrice de la structure, au **04 92 76 53 02** ou à l'adresse mail suivante : **creche@villeneuve.fr**.

Il vous est conseillé de faire une préinscription à partir du 4^e mois de grossesse puis de la confirmer.

Les places disponibles sont attribuées en priorité en fonction de l'âge des enfants, de la date et du rang d'inscription et selon les critères suivants :

- une domiciliation communale prioritaire
- que les deux parents puissent justifier d'un travail, d'une recherche d'emploi ou d'une formation qualifiante
- une situation particulière justifiant l'intérêt pour l'enfant d'être en accueil collectif

Les enfants devront être aptes à la collectivité et à jour des vaccinations obligatoires en vigueur.

La fête de la science à Villeneuve

Associations AVEC-ADC et Amis de Villeneuve

À u niveau national, la fête de la science se déroulait cette année 2018 du 6 au 14 octobre. L'idée de participer à la fête de la science, fut émise début septembre, cette manifestation culturelle pouvant avoir lieu au musée, en poussant les vitrines vers les fenêtres.

Il a été convenu d'accueillir les visiteurs d'abord le dimanche 7 octobre puis le week-end suivant, les samedi 13 et dimanche 14.

Quant aux horaires, de 10h à 12h puis de 14h à 17h, ils ont offert aux visiteurs une plus grande facilité pour venir à un moment convenant mieux à leurs obligations.

Quatre sujets furent proposés :

- les cyanobactéries, la chlorophylle, la photosynthèse et l'origine de l'oxygène ;
- les microarthropodes du sol principalement acariens et collemboles ;
- les tremblements de terre et la sismicité régionale ;
- les minerais et métaux : ressources non renouvelables, donc nécessité du recyclage.



Cette première fête de la science a donc eu un succès certain. Quelques jeunes visiteurs étaient manifestement très intéressés et quelques-uns entreprendront peut-être des études scientifiques à Noël, des microscopes déposés sous le sapin ! Pour l'ensemble des visiteurs, ces quelques aspects des connaissances actuelles, résultant de travaux de nombreux chercheurs, ont suscité de l'intérêt, de l'étonnement, de la curiosité.

Les associations « AVEC-ADC » et « Les Amis de Villeneuve » ont convenu de continuer à participer à la fête de la science... mais, si possible, avec davantage d'animateurs et à la salle des fêtes.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vient d'achever son année 2018. De beaux événements se sont succédé tout au long de l'année.

À commencer par la première « Nuit de l'Humour » avec l'artiste Zize Dupanier et Killian, le « petit de Valensole qui est monté à Paris ». Une excellente soirée de rire sans discontinuité dans la salle des fêtes.

Happy Days II, la fête de la musique, la fête votive, la semaine bouliste et la fête de la pomme, tout cela réalisé par l'équipe de bénévoles du Comité des Fêtes.

Rien n'est simple, beaucoup de difficultés en coulisse, beaucoup de temps personnel, mais le plaisir d'être ensemble pour avoir des journées et soirées festives réussies, c'est la récompense de notre union.

Nous sommes, d'ailleurs, déjà à pied d'œuvre pour 2019 et les événements prévus sont bouclés, avec divers contacts, spectacles vus pour faire un choix, propositions examinées, calendrier bloqué.

Cette année 2019 aura quelques nouveautés, en particulier une soirée le 18 mai réservée à un public averti (je n'en dis pas plus...). Mais évidemment aussi des valeurs sûres comme la deuxième édition de la « Nuit de l'Humour » le 20 avril, « Happy Days III » qui aura cette année comme thème « La Libération d'un Village en Provence » le 19 mai, la fête de la musique « Honneur à la Chanson Française » le 22 juin. Nous serons présents lors du repas citoyen le 14 juillet, nous travaillons pour la fête votive les 16, 17 et 18 août, et en particulier, pour le samedi après-midi qui sera consacré à une kermesse pour les enfants de 3 à 12 ans après le succès de celle-ci en 2018.

Et pour finir l'année, il y aura la soirée à thème, le 9 novembre, avec un repas dansant. Un grand merci à tous les membres du Comité des Fêtes pour leur engagement, leur dévouement, et comme on dit, un « Big Up » de la part de leur responsable. Nous sommes dix mais ne faisons qu'un !!!!





Karaté club Villeneuve

Carla Sposito, 16 ans, a obtenu sa ceinture noire de karaté le 9 juin 2018 à Marseille avec les félicitations du jury. Un grand merci à Mario et Prescilla Ferraro. Une grande fierté pour le club.



La Méridienne

La Méridienne, épicerie sociale et solidaire, organise sur le marché de Noël une collecte de jouets en bon état. Venez apporter sur le stand vos anciens jeux, jouets, poupées, voitures, puzzles, livres, etc. Les dons collectés seront redistribués aux autres épiceries sociales du 04 ou aux associations caritatives du département. Rendez-vous donc le 9 décembre toute la journée sur le stand de la Méridienne.



Les TIAGS de Villeneuve

Les TIAGS de Villeneuve vous attendent pour danser la country le mardi soir de 17h à 20h salle Marcel André dans une ambiance décontractée et de partage. Tél : 06 77 84 47 92



L'Âge d'Or de Villeneuve

Le président actuel Albert Reynaud avait annoncé au cours de l'assemblée générale 2018 sa cessation d'activités en fin d'année. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un éventuel candidat s'est proposé pour le remplacer. Le Club de l'Age d'Or continuera donc ses activités pour l'année 2019 avec un bureau légèrement modifié qui sera présent pour assurer la continuité. Monsieur Reynaud restera dans ce bureau pour épauler la nouvelle équipe.

Nous convions donc tous ceux qui voudraient bien se joindre à nous, pour profiter de nos fêtes et de nos sorties, de venir nous rejoindre. La cotisation de 20 € vous donnera l'accès à toutes nos animations et si vous le désirez à venir au Club tous les jeudis après-midi.

À bientôt de vous compter parmi nous.

Contact : Tél. 06 83 53 25 04 - 04 92 79 32 24



Des Lutins à Villeneuve

Une nouvelle association a vu le jour à Villeneuve. Des adultes cachés sous le nom des « Petits lutins » vont œuvrer pour collecter des fonds pour le TELETHON et le SIDACTION ainsi que pour les enfants de la commune, notamment ceux en situation de handicap et en difficultés sociales. L'objectif de l'association : venir en aide à des enfants qui ont besoin d'un matériel spécifique pour leur vie quotidienne. Ainsi, Les Petits Lutins peuvent participer au financement d'un matériel conséquent, tel qu'un fauteuil roulant, mais aussi des appareillages moins onéreux, mais ô combien utiles : poignées, sièges, brosses ou tout simplement des bavoirs spécifiques et surtout pourquoi pas réaliser le rêve d'un enfant.

Le bureau de l'association prévoit une large palette d'activités : des lotos, des soirées dansantes, des activités portives organisées avec différents partenaires. Des subventions demandées auprès des organismes du Département constitueraient également une partie de la trésorerie. Mais c'est surtout l'adhésion des nombreux



volontaires (actifs ou simplement mécènes) qui apportera un plus à cette action ambitieuse. Son montant 10 € par an. L'adhésion pourra donner du sens à de nombreuses journées sans soleil.

Montant de l'adhésion :

- pour des personnes physiques : 10 €
- pour des personnes morales : 15 €

La composition du bureau est la suivante :

Présidente : Guylaine Lefebvre, vice-président : Philippe Maini, trésorière : Angélique Vischioni, trésorière adjointe : Béatrice Corbeille, secrétaire : Anna Zanon, secrétaire adjointe : Stéphanie Chalkitis.

Les coordonnées de l'association :
Les Petits Lutins de Villeneuve
406, Chemin du Devens - 04180 Villeneuve
Facebook : Les petits lutins de Villeneuve

Cyclo-club Villeneuve

Le mois de septembre a été riche pour le cyclo avec la remise d'un chèque (642 €) à la présidente de l'association « Espoir pour Guillaume » par le président et le trésorier du cyclo provenant de la participation de 2 € par cycliste et marcheur à la Roche Amère. Après cette remise, un pot de l'amitié a été apprécié de tous.

Fin septembre a été le week-end du cyclo à Fréjus avec un repas festif pour fêter les 40 ans du club (merci à la mairie), un repas arrosé ainsi que le dimanche, la pluie rebuta les pédaleurs, l'Estérel n'a pas pu être admiré sous le soleil.

Maintenant passons au projet de décembre : le dimanche 2 décembre, le cyclo co-organise le téléthon avec du VTT, VTC, VELO route et de la marche pour tous parcours adaptés.

Rendez-vous au 2 décembre venez nombreux pour la bonne cause.



Chorale E.V.I.V

La Chorale de Villeneuve est une association qui existe depuis quelques années et compte bien continuer dans le temps.

C'est dotée d'un nouveau Chef de chœur depuis janvier 2018, que la chorale a été présente aux rencontres d'Aiglun où participaient de nombreuses formations vocales en juin dernier.

Le 29 juin, le concert de fin d'année se déroulait en l'église de Villeneuve et a rencontré auprès du public présent, un certain succès notant au passage une bonne progression d'auditeurs.

Comme beaucoup d'autres associations, l'ensemble vocal a besoin de recruter et c'est un appel à de nouvelles voix que celui-ci lance (surtout pour les voix masculines !!!...).

Si vous désirez, que vous soyez un homme ou une femme, découvrir dans une ambiance chaleureuse et conviviale le plaisir du chant, n'hésitez pas à rejoindre la chorale le mardi de 20h30 à 22h à la salle Marcel André. Vous y serez accueillis avec enthousiasme.



Pour la saison 2018/2019, E.V.I.V Cantabile ne donnera pas de concert de Noël, mais participera à la messe du 6 Janvier 2019.

Les choristes ont déjà commencé à réfléchir pour leur concert de fin d'année dont le thème sera autour de la grande chanson française, années 60 à 80 : poésie et

swing au menu !!!

Plusieurs idées sont en cours pour donner une nouvelle dynamique à cet ensemble choral qui ne demande qu'à perdurer pour le plaisir de tous !

Donc venez chanter avec nous, on vous espèreet vous attend !!!

« Ce n'est pas tant le chant qui est sacré, c'est le lien qu'il crée entre les êtres ».

Contact : www.choraledevilleneuve.org
hb04contact@free.fr



Mieux Vivre au Village

Même si le nombre de visiteurs n'a pas été à la hauteur de nos attentes lors du Forum des Associations du 9 septembre, la rentrée de notre Université du Temps Libre s'est faite sous de bons augures : côté adultes, les 2 cours d'anglais, le dessin et le scrapbooking font le plein tandis que côté enfants ce sont les arts graphiques pour les 8-12 ans. Par contre, l'informatique pour seniors a du mal à redécoller malgré son demi-tarif et les ateliers d'éveil pour enfants (6-8 ans) du mercredi peuvent encore accueillir 2 artistes en herbe.

Cette année, nous allons persévérer avec nos ateliers d'arts créatifs (fil de fer, déco-récup et meubles en carton) même si le fonctionnement est toujours très irrégulier. À croire



que les Villeneuvois ont du mal à s'accorder des samedis après-midi de détente créative !

Pour ce qui est du Livr'échanges (le dernier dimanche du mois), il s'encre de plus en plus dans la vie du village et l'intérêt qu'il a suscité une fois de plus en marge de l'expo des Artistes au Village n'a fait que le faire connaître davantage. Il y en a vraiment pour tous les goûts.

L'UTL c'est aussi son Café Littéraire. C'est un espace convivial dédié au partage de point de vue sur une sélection de livres récents. Les réunions (mensuelles) ont lieu le lundi de 17h à 18h30 à la bibliothèque... et devinez qui hérite de tous ces nouveaux bouquins : la bibliothèque bien-sûr, pour un accès à tous !

Contact : mieuxvivreavillage@gmail.com

Le foot

L'US VIVO 04 conserve un effectif stable pour cette saison 2018/2019 avec 345 licenciés répartis ainsi : 191 joueurs de 5 à 19 ans, 106 joueurs de 20 ans à vétérans encadrés par 48 dirigeants.



Après 3 saisons passées en Division Honneur Régionale pour les U14-U15 et une belle aventure sur le plan sportif et humain, nous pourrions conclure cette expérience comme fort enrichissante pour les joueurs et leur staff.

C'est cette année au tour des U16-U17 de connaître le niveau Régional 2. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite et les soutenons avec tout autant de fierté !

Le club a obtenu le « Label Jeunes de la Fédération Française de Football » et reçu, le 19 novembre au foyer de Volx et des mains du président du District 04/05, le précieux diplôme valable pour 3 ans. Il récompense le club et met au grand jour de nombreux critères nécessaires à son obtention : des éducateurs diplômés pour encadrer chaque catégorie, des installations aux normes, des joueurs dans toutes les catégories de U6 à Seniors ainsi que les féminines, le Futsal. La Fédération se penche aussi sur les



divers aspects de la commune (voire des communes en cas de fusion), avec le ratio nombre d'habitants - nombre de licenciés du club. Elle vérifie scrupuleusement les stades et installations s'y attendant lors de visites. La liste est longue et nous sommes fiers d'avoir rempli toutes les conditions.

Le Bureau remercie toutes les personnes qui œuvrent chaque semaine et ne comptent pas leurs heures dans leur rôle de bénévoles ainsi que les communes qui nous soutiennent fidèlement.

S'entendre dire que le club de Vivo est « une vitrine du village » nous encourage dans notre bénévolat et nous gratifie des efforts fournis...

N'hésitez pas à venir faire un petit tour du côté des stades de Volx et Villeneuve chaque week-end !

Association autonome des parents d'élèves

Depuis la dernière assemblée générale du 27 septembre 2018, le bureau compte deux nouveaux membres :

- Président : Hervé Tardieu
- Vice-présidente : Laetitia Lukezic
- Secrétaire : Viviane Jegou-Martel
- Secrétaire adjointe : Valérie Brouard (en remplacement de Géraldine Caton-Pellegrini)
- Trésorier : Rémi Jamrozik (en remplacement de Vincent Baille)
- Trésorière adjointe : Jennifer Quang

Comme chaque année, de nouveaux bénévoles ont intégré l'équipe de l'AAPEV.

L'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu



le 12 octobre et sont composés essentiellement de membres de l'AAPEV.

L'Association Autonome des Parents d'élèves de Villeneuve (AAPEV), avec le soutien logistique de la mairie, a organisé pour la deuxième fois la fête d'Halloween dans la salle des fêtes avec ateliers tatouos, décorations d'objets, photo-

maton, animation DJ.

Les bénéfices de cet évènement seront entièrement reversés aux écoles maternelle et élémentaire.

Page Facebook :

[Aapev Villeneuve / mail : aapev.ecoles@orange.fr](mailto:aapev.ecoles@orange.fr)

Villeneuve Gym Volontaire

Villeneuvois, Villeneuvoise,

Les activités de l'association ont repris pour une nouvelle année, depuis le 10 septembre 2018 !!

L'association est ouverte aux jeunes adultes, aux adultes et aux seniors.

Avec Marina c'est :

- 4h de renforcement musculaire pour parfaire vos abdos, vos fessiers, votre taille, vos bras....
- 1h de zumb'Choré pour se déhancher sur des rythmes entraînants !
- 2h de cardio pour se défouler et transpirer !

Avec Claudine, c'est :

- 2h de Gym active pour garder la forme et remettre en cohérence vos muscles et votre squelette,
- 1h de Gym douce est également dédiée au travail du corps à contre-courant de l'âge qui avance. Il vous

permettra de redonner de l'amplitude et de la souplesse à vos articulations.

Avec Marie-Thé c'est :

- 1h pour renforcer votre dos et vous permettre de garder ou retrouver toute la tonicité sur cette partie importante du corps.

Deux formules sont proposées 1h par semaine ou 2h et plus mais quelle que soit la formule choisie, ce sera toujours l'occasion de partager un moment d'effort dans la bonne humeur !!

Venez découvrir nos activités avec deux heures de cours d'essais offerts, quelque soit la période de l'année.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Ludivine au **06 84 16 60 28** ou Carolle au **06 25 60 70 39**.





Le service gestion des déchets DLVA

Alexandre Joyeux, responsable gestion des déchets DLVA
Muriel Croze, chef de service gestion des déchets DLVA
Estelle Becquet, suivi des matières et déchets DLVA

Le groupement des ordures ménagères, le tri et le recyclage de nos déchets sont un vaste programme. C'est pourquoi nous avons demandé aux services compétents de la communauté d'agglomération DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) de nous apporter un éclairage sur ce domaine.

Avant que cette compétence ne passe à la DLVA, c'était du ressort d'ILO (Intercommunalité du Luberon Oriental) de gérer la problématique des déchets (de 2000 à 2012). La commune est également adhérente au SYDEVOM (Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères).

La déchèterie de Villeneuve a connu plusieurs changements au fil des années. Elle a été agrandie et accueillie depuis 2011 les administrés de Volx, La Brillanne. Le nombre de passages ne cesse d'augmenter, en moyenne aujourd'hui, 100 passages par jour.

La déchèterie est ouverte au public du lundi au samedi. Son personnel est formé pour orienter les usagers au bon emploi des bennes de tri. On ne peut pas déposer dans ce centre l'amiante, les extincteurs, les médicaments.

Les déchets verts déposés sont broyés sur place par Véolia et emportés par la SAUR. Ce broyage sert notamment pour l'épandage dans les champs. En 2017, c'est 1 342,91 tonnes qui ont été broyées sur Villeneuve. Tout ce qui est collecté à la déchèterie est valorisé et/ou recyclé. Seuls les éléments non recyclables sont enfouis en décharge.

En quelques chiffres, c'est par exemple : 1 977 tonnes de bois, 9 356 tonnes de gravats ou encore 6 431 tonnes de végétaux collectés chaque année.

Les PAV (Point d'Apport Volontaire) sont implantés sur le domaine public avec la commune. Ce ne sont pas moins de 11 PAV complets et 41 EMR (Emballages Ménagers Recyclables) qui sont répartis sur notre territoire pour nous faciliter le tri. Certes, quelques fois il nous faut faire quelques mètres pour aller vider notre tri sélectif mais cet effort permet de diminuer la facture. Les colonnes jaunes sont vidées par la DLVA 3 fois par semaine tandis que les colonnes vertes et bleues par le SYDEVOM 1 fois tous les 15 jours. Il est à rappeler que toute décharge sauvage est interdite et peut être sanctionnée.

Nos poubelles ou nos OM (ordures

ménagères), celles mises en sac poubelle, sont collectées par DLVA 5 fois par semaine toute l'année et sont directement enfouies au CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Valensole. Cette entreprise est spécialisée dans le secteur d'activités du traitement et élimination des déchets non dangereux. Si par erreur, vous mettez une bouteille en verre dans votre sac d'ordures ménagères, elle sera enfouie sans que le sac soit ouvert.

C'est dommage pour la planète et surtout cette bouteille ne sera pas recyclée ! Sur la commune, c'est 100 tonnes par mois d'ordures ménagères ramassées, soit un coût de 242 400 € par an.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée en fonction de la valeur cadastrale de votre propriété.

Quelques changements sont à noter : dès le 1^{er} avril 2019, le centre de tri Alpes Assainissement de Manosque qui a été modernisé, pourra collecter les petits plastiques (pots de yaourts, films protecteurs des packs d'eau, barquettes de jambon...) ainsi que le petit aluminium (capsules).

Le SYDEVOM lancera les trois campagnes d'information via la télévision, la radio, des affiches dans vos boîtes aux lettres. Les étiquetages sur les colonnes de PAV vont être changés pour sensibiliser davantage les citoyens.

À Villeneuve, nous sommes d'assez bons élèves ! En effet, l'habitude d'aller au PAV ou à la déchèterie est bien ancrée.

On le sait, même avec la meilleure volonté du monde, le tri n'est pas une mince affaire. Déjà, il faut en maîtriser l'art ! Savoir dans quel bac doit atterrir chacun de nos détritiques.

Le recyclage évite le gaspillage, il est vraiment dommage de jeter un emballage vide alors qu'une fois recyclé, il peut encore servir à fabriquer de nouveaux objets. Avec le verre, on refait des bouteilles, des pots et des bocaux. L'acier et l'aluminium sont fondus pour former des meubles, des outils, de l'électroménager, des carrosseries de voiture... et le carton sert à fabriquer d'autres objets ou emballages en carton !

En recyclant, on évite une partie des pollutions (de l'air, de l'eau ou des sols) dues à l'extraction de ressources naturelles, à leur transport et à la fabrication des produits. Par exemple : l'émission de gaz carbonique dûe au transport des matières premières (qui viennent parfois de très loin) et aux activités industrielles participe à l'augmentation de l'effet de serre et donc au réchauffement de la planète. Ce que nous devons à tout prix éviter ! Recycler permet de limiter ces émissions.

Propos recueillis par Mme Roche



Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite être proche et au service de ses habitants. Il vous est possible de rencontrer un agent communal qui saura prendre en compte votre demande en ce qui vous concerne ou l'un de vos proches ou pour un tiers habitant la commune (voisin, ami, entourage, etc.) sur les sujets très divers :

- l'aide aux démarches de recherche d'emploi ou de stage, l'aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
- le logement (demande de logement social, de logement communal, d'Allocation Logement, d'aides liées au maintien dans le logement, etc.)
- la mise en place des dossiers pour le maintien et l'aide à domicile (portage de repas, aide ménagère, téléassistance etc.)
- l'aide administrative pour la rédaction ou le dépôt de tout type de dossiers.
- de l'information générale et de l'aide au contrôle des dépenses familiales (les différents points de dépenses et leur contrôle)
- des aides et de l'information au sujet de la santé ou de celle de vos proches (mutuelle, sécurité sociale, lien avec les partenaires santé tels que les associations Alzheimer, des aidants, les services de tutelle) etc.
- information et demande d'accès à l'épicerie sociale et solidaire La Méridienne

Aujourd'hui le CCAS de Villeneuve est en lien avec :

- la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
- la « Villa Verte » de Forcalquier pour toute demande de soutien psychologique sur Villeneuve
- le CODES pour des informations sur la santé
- les caisses de retraite pour le montage des dossiers d'aide à domicile
- les associations pour des actions collectives sociales ou culturelles
- la CAF pour le logement ou les aides diverses

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CODES : Comité Départemental d'Éducation pour la Santé

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance maladie

- la CPAM ou la MSA pour la mise en place ou le maintien des droits liés à la santé
- le Conseil Départemental pour les aides aux personnes âgées
- l'UDAF ou le CIDFF pour la protection des familles
- la MDPH pour aider les personnes en situation de handicap et peut vous conseiller sur bien des domaines de la vie courante et vous orienter sur d'autres partenaires

Vous souhaitez nous alerter sur l'isolement social d'une personne ou une situation préoccupante, ou vous souhaitez vous-même rompre cet isolement, alors rejoignez-nous le mardi, tous les 15 jours, à la salle Jean Jaurès, pour des moments récréatifs autour d'un café, un thé, un gâteau...



Le CCAS de la commune s'est déplacé de la mairie vers le bâtiment de la Poste. Vous pouvez retrouver ce service au-dessus de l'agence postale dans des locaux rénovés.

Madame Françoise Cortaix, agent du CCAS, reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h à 17h au 04 92 79 41 93.

CV : Curriculum vitæ

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

Agenda

DÉCEMBRE

Dimanche 2

Les Petits Lutins de Villeneuve : téléthon de 10h à 16h sur la place Aimé Aillaud et aux salles d'activités

Dimanche 9

Cyprès de vous : marché de Noël au village

Jeu 13

Age d'Or : repas de Noël au restaurant du Bowling

Samedi 15

APCV : loto à la salle des fêtes à 17h30

Dimanche 16

Cinéma de pays à 18h et 20h30 à la salle des fêtes

Lundi 17

Mieux vivre au village : Café Littéraire à la bibliothèque à 17h

JANVIER

Dimanche 6

US VIVO 04 : loto à la salle des fêtes

Vendredi 11

Comité des fêtes : assemblée générale

Samedi 12

Age d'or : assemblée générale à 14 h au Club
Mieux vivre au village : dictée de l'Épiphanie, ouverte à tous, à 14h30 à l'école élémentaire

Dimanche 13

Villeneuve Boules : loto à la salle des fêtes

Mercredi 16

Municipalité : vœux à 18h30 à la salle des fêtes

Samedi 26

Restos du Cœur : concert à 20h30 à la salle des fêtes

Dimanche 27

Cinéma de pays à 18h et 20h30 à la salle des fêtes

FÉVRIER

Dimanche 3

La Soléiade : loto à la salle des fêtes

Dimanche 10

Pompiers Volx/Villeneuve : loto à la salle des fêtes

Samedi 23

Comité des fêtes : journée « ODYSSEUS » à la salle des fêtes

Dimanche 24

Team Gaby : loto à la salle des fêtes

MARS

Dimanche 10

La Soléiade : vide-dressing à la salle des fêtes

Samedi 16

Espoir pour Guillaume : soirée dansante à la salle des fêtes

Les 23 et 24

Les petits lutins de Villeneuve : Sidaction au village

Dimanche 31

Cinéma de pays à 18h et 20h30 à la salle des fêtes

AVRIL

Aapev

Vente de gâteaux au profit des écoles en Avril

Dimanche 7

La Vilonovo : course pédestre au village

Samedi 20

Comité des fêtes : La Nuit de l'Humour 2^e édition à la salle des fêtes

Dimanche 28

Cinéma de pays à 18h et 20h30 à la salle des fêtes

MAI

Dimanche 5

APCV : vide-poussette à la salle des fêtes

Samedi 18

Comité des fêtes : « Le Glamour s'invite à Villeneuve » à la salle des fêtes — Public averti

Dimanche 19

Comité des fêtes : Happy days III : la Libération d'un village en Provence

Cinéma de pays à 18h et 20h30 à la salle des fêtes

Dimanche 26

Elections européennes

État civil

2018

Naissances

CHABERT Mila le 25 mars
ROUX Estelle le 2 avril
ROUX Manon le 2 avril
RACASANU-PARASCHIV Gilbert le 4 avril
JOYEUX Olivia le 11 avril
DILMI Manyl le 22 avril
BRUN Noa le 7 mai
DEMOL Syana le 10 mai
CONIO Mathis le 16 mai
ANTONIOLI Leïla le 17 mai
CADIEU Nathan le 18 mai
MARTINEZ CONTRERAS Tiha le 22 mai
SOLAN Shunlay le 15 juin
CALLEJON Marlonn le 22 juin
VALGALIER LAMOUREUX Ellia le 30 juin
BERNARD BADINO Mathéo le 17 juillet
JACOMET Paul le 30 juillet
AZAÏS Tiago le 7 août
JAMBET Camille le 21 août
BOUJNOUN Ismaïl le 30 août
DOUKI André le 3 octobre
RIZZOLI Camille le 4 octobre
BROSSAMAIN Alicia le 14 octobre



Mariages

MINIER Maxime et LHOMME Marie le 5 mai
PAUL Jean-Philippe et CHARY Nicolas le 11 mai
NINGEL Jean et DEFASNE Mathilde le 12 mai
PALIES Laurent et GIRAUD Claude le 2 juin
MORLA Jean et RESPAUD Martine le 9 juin
BERRIN Olivier et BELTRAMO Alexia le 16 juin
CADIEU Marc et TRIMBOUR Stéphanie le 23 juin
DOUKI Nicolas et DESCHAMPS Aurélie le 23 juin
ARMITANO Romain et JULIEN Alexandra le 23 juin
POLI Fabrice et ROUGON Aurélie le 21 juillet
JACQUES Luigi et DESMAELE Olivia le 21 juillet
DIMOS Enzo et DALGAUT Manon le 4 août
BENNADJI Omar et HELAINE Morgane le 4 août
MEUROT Daniel et MURCIA Nadine le 25 août
DORVAL Djayson et ALVINO Flore le 1^{er} septembre
PASCAL Philippe et SOUQUE Marion le 15 septembre
TIETTO Thomas et THO Chon le 29 septembre
FONTENEAU Cécile et BELVAL Stéphane le 20 octobre
MOUTTE Josiane et DA SILVA RODRIGUES Joaquim le 22 octobre



Décès

PORNET Roger le 27 mars
QERCI Martine épouse MOREAU le 28 mars
RUBIO François le 5 avril
TACUS Jacky le 9 avril
MICHEL André le 16 avril
FERRARI Catherine épouse DEBARD le 7 mai
BRUNACHE Daniel le 28 mai
PERIOLATTO Mireille épouse RUSSO le 2 juin
DUBOIS Josiane le 3 juillet
DELTOUR Jean le 9 juillet
CHUISANO Félicien le 12 juillet
D'ANGIO Charles le 5 septembre
POTET Louise épouse BONDURAND le 23 septembre
MICHEL Jean le 27 octobre
CURNIER Jeannine épouse REY le 27 octobre



Nouvelles entreprises

NOTAIRE

Maître Elsa Menc Molina

ZA La Tranche

Contact : 04 92 70 16 09

JLM SERVICES 04

Services et petits travaux aux particuliers

Contact : 06 52 76 45 29

Coiffure « LE SALON »

Mme Fiona Cherfils

4, rue du château

Contact : 04 92 73 11 69

Restaurant portugais Le Mistrale

Chez Gomes

ZA La Tranche

Contact : 06 58 76 10 50

Relais routier « Chez les Balu »

RN 96

Contact : 04 92 73 77 67

Secteur paroissial de Volx-Villeneuve

Alternance des célébrations

messes des dimanches et jours de fêtes à 10h30

DÉCEMBRE

Les 2, 16, 24 veillée de Noël à 20h et 30

Premier trimestre 2019

JANVIER

Les 6 et 20

FÉVRIER

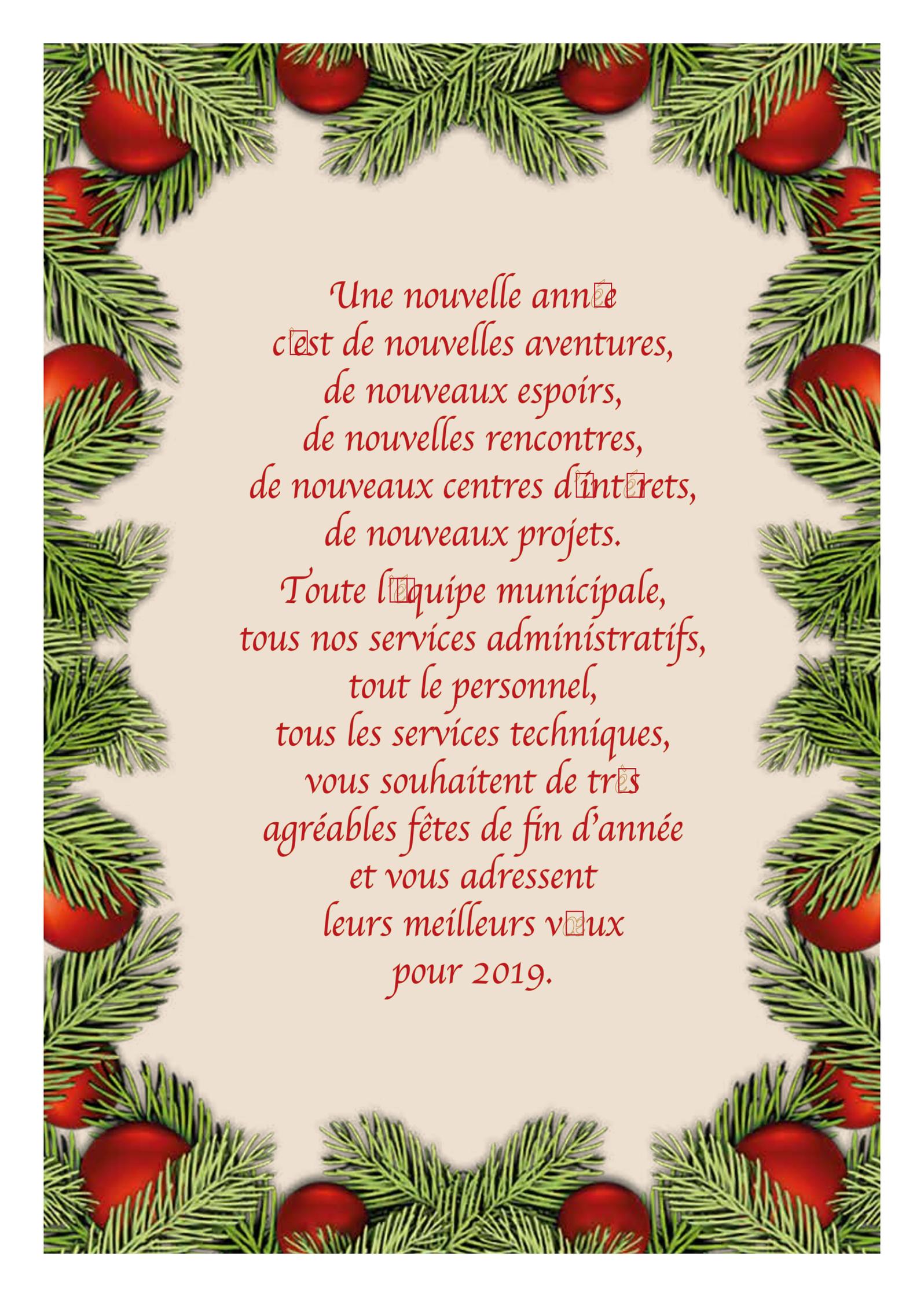
Les 3 et 17

MARS

Les 3, 17 et 31



Tous les jeudis suivant ces dates il y a une messe à Villeneuve à 9h30.



*Une nouvelle année
c'est de nouvelles aventures,
de nouveaux espoirs,
de nouvelles rencontres,
de nouveaux centres d'intérêts,
de nouveaux projets.*

*Toute l'équipe municipale,
tous nos services administratifs,
tout le personnel,
tous les services techniques,
vous souhaitent de très
agréables fêtes de fin d'année
et vous adressent
leurs meilleurs vœux
pour 2019.*